



Salon International des Equipements
et Services Paramédicaux

الإستشفاء بالمياه * رفاهية * العلاج الطبيعي
Hydrothérapie * Bien-être * Physiothérapie

Symposium

L'expertise tunisienne
dans le domaine de l'hydrothérapie

2ème
édition

27-29 Septembre 2018
Siège de l'UTICA - Tunis



M. Mabrouk NEDHIF

Directeur du Contrôle et du
Suivi du Produit
ONTH

Le contrôle garant d'une meilleure qualité dans le
domaine de l'hydrothérapie

PLAN

- I. Introduction**
- II. Cadre Juridique et normatif**
- III. Cadre organisationnel**
- IV. Contrôle effectué par l'ONTH**
- V. Autocontrôle**
- VI. Perspectives**

Définitions

La santé (OMS 1947):

« état de bien-être physique, mental et social complet, et non seulement comme l'absence de maladie ou d'infirmité »

Le bien-être :

« sentiment d'être à l'aise, en bonne santé et heureux »

On entend par contrôle la vérification de la conformité aux exigences réglementaires des locaux, des installations et de la qualité de l'eau utilisée dans les centres d'hydrothérapie

Ce contrôle s'opère habituellement par

les inspections

Cadre Juridique et Normatif

THALASSOTHERAPIE

SPA

STATION THERMALE

HAMMAM THERMAUX

Textes généraux

- *Loi N° 92-117 du 7 décembre 1992, relative à la protection du consommateur; qui énonce des obligations à la charge de tout fournisseur de produit notamment l'obligation d'information concernant tout ce qui se rapporte au produit, l'obligation de loyauté et l'obligation de garantie et stipule que le fournisseur final est le responsable du dommage causé par le produit fourni.*
- *Décret 793-81 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du Ministère de la Santé Publique*

THALASSOTHERAPIE

SPA

STATION THERMALE

HAMMAMS
THERMAUX

Textes spécifiques

Décret-loi n°52 en date du 6 juin 2011, modifiant et complétant la loi n°75-58 du 15 juin 1975, portant création de l'office du thermalisme.

***décret n°2006-3174 du 30 novembre 2006**, « fixant les normes et les conditions de créations et d'exploitation des centres de thalasso thérapie »

***Arrêté du ministre du tourisme et de l'artisanat du 24 août 1999**, portant approbation du cahier des charges fixant les normes et les conditions d'agrément, d'organisation et d'exploitation d'un établissement thermal.

THALASSOTHERAPIE	SPA	STATION THERMALE	HAMMAM THERMAUX
<p>*Norme ISO 17680: Tourisme et services connexes-thalasso-thérapie-exigences de services.</p> <p>*NT : 126.05 (2015): Services touristiques-Bonnes pratiques en thalasso-thérapie</p>	<p>Norme ISO 17679: Tourisme et services connexes-spa de bien-être-exigences de services.</p>	<p>*NT : 126.06 (2007): Services touristiques-Bonnes pratiques dans les établissements thermaux.</p>	

Cadre Organisationnel

Cadre organisationnel et institutionnel régissant le contrôle de l'hydrothérapie

□ Le contrôle de la qualité externe (officiel) est effectué par:

- **l'ONTH** intervient à tous les niveaux (Eau, Eqpt, locaux, personnel, pdts.....);
- **La DHMPE** intervient pour le contrôle des eaux (piscine);
- **Inspection Médicale** intervient sur instruction du ministre suite à des plaintes;
- **La DQPC et D. des enquêtes économiques:** contrôle des prix et de la loyauté des transactions.....

□ **L'autocontrôle** est effectué par les centres d'hydrothérapie;

Structure de soutien

- L'Instance Nationale d'Accréditation en Santé (INA Santé):** promouvoir la qualité des services de santé (règles, critères et procédures des bonnes pratiques professionnelles);
- L'Institut National de Normalisation et de la propriété Industrielle (INNORPI):** élaboration des normes et certification ISO;

Forces et faiblesses du système de contrôle de l'hydrothérapie

Forces

- Une organisation administrative et des textes juridiques adaptés ;
- Le contrôle se fait à tous les niveaux,
- Le laboratoire de contrôle de l'ONTH est accrédité,
- Présence de structure de soutien

Faiblesses

- Absence de textes réglementaires spécifiques pour les SPA et Hammams Thermaux
- Approche services (cloisonnements) plutôt que système (interconnexion)

Forces et faiblesses du système de contrôle de l'hydrothérapie

Forces

- Obligation de l'autocontrôle au niveau des centres,
- Une bonne répartition des services de contrôle sur le territoire national,
- Tous les corps de contrôle sont très réactifs en cas de problèmes.

Faiblesses

- Problème de certification des matériaux en contact avec l'eau et des eqpts utilisés en hydrothérapie;
- Absence des guides spécifique des bonnes pratiques.

LE CONTRÔLE EFFECTUE PAR L'ONTH EN HYDROTHERAPIE



Le Décret-loi n°2011-52 du 6 juin 2011, modifiant et complétant la loi n°75-58 du 14 juin 1975, portant création de l'office du thermalisme, **l'article 2 (nouveau)** mentionne que:

« L'office national du thermalisme et d'hydrothérapie a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le secteur de l'hydrothérapie et le secteur des eaux conditionnées.

Le secteur de l'hydrothérapie comprend le thermalisme, la thalassothérapie et les soins avec l'eau douce ».

Alinéa 10 :

Contrôler le secteur de l'hydrothérapie et des eaux conditionnées à tous les stades et prendre les mesures adéquates en collaboration avec les autres structures publiques compétentes.

Article 7 bis (nouveau):

Les infractions sont constatées par les agents de l'ONTH ayant :

- ❖ un grade équivalent à la catégorie « A »,*
- ❖ Une expérience minimale de 3 ans de travail effectif au sein de l'office,*
- ❖ Assermentés*
- ❖ Habilités.*

LE PROCES VERBAL

Article 7 bis (nouveau): Les procès-verbaux de constatation et de saisie sont rédigés par deux agents ayant procédé personnellement et directement à la constatation de l'infraction, après avoir décliné leur qualité et présenté leur cartes professionnelles.

Les Sanctions:

Article 7 (quater): Les PV sont adressés au Ministère de la santé qui les transmet au procureur de la république après présentation des demandes de l'administration.

Article 7 (quinquies): Le directeur général de l'ONTH peut infliger aux contrevenants :

1-Le déclassement

2-La fermeture provisoire pour une durée ne dépassant pas 3 mois ,

Article 7(sexies):

La décision de fermeture provisoire est prise en cas :

- ❖ d'exploitation sans obtention des autorisations prévues par les lois relatives au secteur ;
- ❖ de refus de l'exploitant de procéder aux analyse nécessaire;
- ❖ de refus d'exécuter les mesures, les procédures et les travaux de maintenance demandés par l'office.

Les établissements soumis au contrôle de l'ONTH

Etablissement	Nombre
Centre de Thalasso	61 (21 à Sousse, 19 à Médenine)
Station thermale	5
Hamмам thermaux	48
Centre SPA	340 (83% en milieu touristique)
Unité d'eau conditionnée	26
TOTAL	480

Bilan du contrôle durant l'année 2018

Etablissement	Nombre
Nombre de visite	288
TAE	148
Engagement	05
Avertissement	17
Blâme	07
PF	03

L'AUTOCONTROLE EN HYDROTHERAPIE

Thalassothérapie	SPA	Station thermale	Hammam thermale
<p>Art 9-10-11 du décret n°2006-3174</p> <p>➤ Surveillance des paramètres microbiologiques et physicochimiques des eaux de mer (captage et piscine) et des eaux de boisson</p>		<p>Art 35-37-38-39-40-41 du cahier des charges</p> <p>➤ surveillance de la qualité microbiologique et physicochimique des eaux de la source</p>	<p>_____</p>

Thalassothérapie	SPA	Station thermale	Hamмам thermale
<p>➤ Les analyses doivent être réalisées dans un labo habilité par le Ministère de la santé.</p>		<p>Prélèvements:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bassins collectifs : 2 fois/j ▪ installations et bassins individuels : après 2 jours ▪ Légionella pneumophylia (1 fois/an) 	<hr/>

PERSPECTIVES

- Certification selon la norme ISO 17680 et accréditation des centres de thalassothérapie en collaboration avec l'INNORPI et l'INA Santé,
- Elaboration des critères de classification des établissements d'hydrothérapie,
- Approbation des projets des cahiers des charges des SPA et des Hamman thermaux,
- Renforcement du contrôle officiel des centres SPA,
- Renforcement de l'autocontrôle dans les établissements d'hydrothérapie et notamment en matière de prévention et de surveillance de la légionelle,
- Développement des capacités analytiques du labo de l'ONTH dans le domaine de l'hydrothérapie



M. Mabrouk NEDHIF

Directeur du Contrôle et du
Suivi du Produit
ONTH

Merci pour votre intention